Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7

Exposition à 100% de la prime nette investie via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH INVEST
Mars 2014

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)

- 9 ans
- Prime nette 100% protégée au terme
- Profil défensif à dynamique
- Taxe de 2% sur la prime versée
  Pas de précompte mobilier (sous réserve de modifications ultérieures)

Les actions à faible volatilité

Selon une idée répandue dans le monde de l'investissement, plus le risque est élevé, plus le rendement espéré est important. Une action très volatile (autrement dit risquée) serait ainsi censée produire une performance supérieure pour rémunérer le risque encouru.

La comparaison des évolutions d'indices composés d'actions à faible volatilité avec celles d'indices plus larges montre pourtant que, sur le long terme, les actions à faible volatilité peuvent générer de meilleurs rendements que les actions plus volatiles. Une bonne nouvelle pour l'investisseur qui souhaite **accéder au marché des actions tout en essayant de limiter le risque qui va de pair**.

La **volatilité** (ou risque) est une mesure statistique du comportement irrégulier d'une action. Elle correspond au **degré d'amplitude de la variation de cours d'une action** et permet de se faire une idée du comportement de cette action dans le futur.

Les actions à faible volatilité sont en général associées à des **entreprises de qualité**: financièrement saines, faiblement endettées, offrant une croissance prévisible de leurs bénéfices, souvent leaders de leur marché... Privilégiées par les investisseurs dans des marchés baissiers ou incertains, elles ont tendance à accuser des pertes plus limitées, qu'elles compensent donc plus rapidement quand les cours repartent à la hausse. Ce qui explique que, par le passé, la plupart de ces actions ont affiché une **performance relativement régulière, sur le long terme**.

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 est une assurance-vie (branche 23) de AG Insurance destinée à l'investisseur qui vise le rendement potentiellement élevé d'un investissement en actions, en prenant diverses précautions pour limiter les risques qui vont de pair.

1. **Actions faiblement volatiles**: vous visez le potentiel boursier à long terme (9 ans) d'une classe d'actifs relativement défensive, à savoir les **actions de la zone euro ayant montré la plus grande stabilité de cours sur les 12 derniers mois**, sans y investir directement et sans en toucher les dividendes.
2. **Diversification suffisante:** vous visez ce potentiel à travers l'évolution de l'**indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price)**, libellé en euro et composé des 50 actions affichant la plus faible volatilité sur 12 mois parmi les actions composant l'indice élargi EURO STOXX. En cas d'évolution favorable, votre plus-value sera égale à **100% de la performance de l'indice**, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.
3. **Protection:** même en cas d'évolution défavorable de l'indice, votre prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégée au terme, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA**[1], institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des primes nettes investies. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.
Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

L'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price)

Pour viser le potentiel boursier (hors dividendes) des actions de la zone euro les moins volatiles avec une **diversification suffisante**, la plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price).

Cet indice stratégique offre une exposition aux 50 actions de la zone euro présentant la plus faible volatilité parmi les actions composant l'indice EURO STOXX. En d'autres mots, il se compose des actions dont les cours ont montré la plus grande stabilité sur l'année écoulée.

Les pondérations au sein de l'indice sont en outre déterminées en fonction de la volatilité de chaque action. Les actions les moins volatiles se voient ainsi accorder les pondérations les plus importantes, ce qui renforce encore le caractère défensif de l'indice.

Bon à savoir
Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SXLV5E

Indice de type "Price"
Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Il est à noter que ce processus de sélection peut améliorer le potentiel de l'indice dans un marché baissier mais aussi le freiner dans un marché haussier.

Évolution comparée de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 et de l'indice EURO STOXX 50 (50 principales actions de la zone euro) sur les 10 dernières années (données rebasées à 100 au 11.02.2004)

Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 11 février 2014.

L'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 ayant été lancé le 4 octobre 2012, le graphique est fondé sur l'évolution réelle de l'indice pour la période du 4 octobre 2012 au 11 février 2014, et sur une simulation de performance pour la période antérieure.

Le 11 février 2014, l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price) a clôturé au niveau de 126,45.

Sur la période du 11 février 2004 au 11 février 2014, il a affiché un rendement actuariel de 5,50% (contre 0,57% pour l'indice EURO STOXX 50).

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Pour quel investisseur?

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui:

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (9 ans) pour viser un rendement attrayant,
- souhaite viser prudemment le potentiel boursier des actions de la zone euro, en privilégiant les actions présentant une faible volatilité, sans y investir directement (et sans en percevoir les dividendes),
- entend retrouver 100% de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) au terme, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 est une formule de placement prioritairement destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs répondant à un autre profil.

100% de toute performance positive de l'indice

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 poursuit un double objectif.

➡ **Rembourser 100% de la prime nette investie**.
Contrairement à un investissement direct en actions, vous n'avez pas de souci à vous faire à propos de votre prime nette investie puisque celle-ci (hors taxe et frais d'entrée) est totalement protégée au terme, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

➡ **Réaliser une plus-value**.
La plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price). Si, comme vous l'espérez, cet indice a progressé au terme, votre plus-value sera égale à **100% de la hausse enregistrée**. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

Mode de calcul de la plus-value

Au terme, la plus-value éventuelle est déterminée en trois étapes:

1. la **valeur finale** de l'indice est calculée sur base de 31 observations relevées à 31 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 30 septembre 2020 et le 31 mars 2023;
2. la **performance** de l'indice est alors calculée par rapport à sa valeur initiale, égale au cours de clôture de l'indice du 16 avril 2014;
3. la **plus-value** est égale à 100% de toute performance positive ainsi déterminée.

Une fiscalité avantageuse
Selon la législation fiscale actuellement en vigueur en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures, la plus-value éventuellement octroyée au terme est **exempte de précompte mobilier**.

Au terme, l'investisseur reçoit

100% de la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) **+** **100% de la hausse de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50**

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

Indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price)	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	100	100	100
Valeur finale[3]	89	143	160
Performance réalisée	-11%	43%	60%
Le bénéficiaire reçoit au terme	**100% de sa prime nette investie[1] mais aucune plus-value, soit un rendement actuariel de -0,22%[2]**	**100% de sa prime nette investie[1] + une plus-value de 43%, soit un rendement actuariel de 3,83%[2]**	**100% de sa prime nette investie[1] + une plus-value de 60%, soit un rendement actuariel de 5,13%[2]**

1. Hors taxe et frais d'entrée 2. Hors taxe; frais d'entrée inclus
3. La valeur au terme est égale à la moyenne des 31 observations mensuelles relevées à 31 dates prédéterminées, réparties entre le 30 septembre 2020 et le 31 mars 2023.

Une couverture décès étendue gratuite

À côté de la protection de la prime nette investie au terme, Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 prévoit également une protection en cas de décès. En effet, sous certaines conditions, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une **couverture décès étendue**. Cela signifie qu'en cas de décès de l'assuré, la prime nette investie sera entièrement versée aux bénéficiaires préalablement désignés si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des primes nettes versées dans des contrats Smart Invest Bon sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Supposons que, suite à une contre-performance de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price), la valeur du contrat soit inférieure à la prime nette investie, au moment du décès de l'assuré. Grâce à la couverture décès étendue, c'est néanmoins la prime nette investie qui sera versée aux bénéficiaires.

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 en un coup d'œil

Description

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 est une assurance-vie individuelle liée à un fonds d'investissement (branche 23) de AG Insurance.

Parties concernées

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance sa.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.

Risque

Principaux risques liés à un investissement dans Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7

- **Risque de crédit**: la protection de la prime nette au terme est organisée au moyen d'un dépôt des primes nettes auprès de BNP Paribas Fortis sa. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement**: des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis sa. L'entreprise d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "Investment Grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque de liquidité**: dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat**: la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté de sa prime nette investie.

Souscription

Période de souscription: du 1er au 31 mars 2014 inclus (sauf clôture anticipée).
Date ultime de paiement: le 11 avril 2014.
Investissement net: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée).
Pas de versement supplémentaire possible après la période de souscription.
Valeur d'unité: 100 EUR.

Frais

Frais d'entrée: 2%.
Frais de gestion: maximum 1,50% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).
Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.
Un rachat partiel n'est pas possible. L'indemnité de rachat s'élève à 1%. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat.

Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur la prime (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Cette assurance placement n'entre pas en ligne de compte pour une déductibilité fiscale ni pour une réduction d'impôt.
L'assureur ne retient pas de précompte mobilier sur les prestations d'assurance en cas de rachat avant le terme, ni sur le capital vie au terme, ni sur le capital décès, conformément au régime fiscal d'application au 01.03.2014 et sous réserve de modifications ultérieures.

Protection du capital

Garanties en cas de vie: nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité au terme.
Garanties en cas de décès: la prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, par après, le nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité avec, sous certaines conditions (voir encadré "Une couverture décès étendue gratuite" en page 3), une valeur minimale de 100 EUR par unité.

Rendement

Il n'y a aucune garantie de rendement. Le rendement final dépend de la plus-value réalisée par le fonds Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7.

Le fonds Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7

- Lancement du fonds: 16 avril 2014.
- Terme du fonds: 17 avril 2023.
- Objectifs du fonds: protéger la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100% au terme et réaliser une éventuelle plus-value égale à 100% de toute évolution positive de l'indice EURO STOXX Low Risk Weighted 50 (Price).
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 16 avril 2014.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 30 septembre 2020 et le 31 mars 2023.
- La classe de risque du fonds Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 au 1er mars 2014 est estimée à III, sur une échelle de 0 à VI (VI correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus de détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement

dans toute **agence BNP Paribas Fortis**

sur simple appel au **n° 02 433 41 31**

Consultez la Fiche info financière Assurance-vie et le règlement de gestion du fonds décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7. Ces documents sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements. C'est également sur ce site que BNP Paribas Fortis assurera un suivi mensuel de l'évolution du Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Smart Invest Bon Low Volatility Europe 7 est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis sa, Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrit et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.

03.2014 - Éditeur responsable: A. Moenaert – BNP Paribas Fortis sa – Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles - TVA BE 0403.199.702